



COMMUNE DE
ST-LEGIER-LA CHIESAZ

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement communal sur la protection des arbres du 10 février 2011, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz soumet à la consultation publique du

23 août au 12 septembre 2019

sur la parcelle n° 1229, propriété de M. et Mme Jean-Claude et Anne-Lise Schaffner,
sise à la route du Tirage 18 - 1806 St-Légier-La Chiésaz

UNE DEMANDE D'AUTORISATION

pour l'abattage d'un cyprès protégé, diamètre du tronc dès 30 cm et plus,
avec plantation compensatoire

Le dossier est déposé au Bureau technique (rez-de-chaussée inférieur) où il peut être consulté.

Les observations ou oppositions éventuelles devront être adressées à la Municipalité jusqu'au 12 septembre 2019, délai d'intervention.

LA MUNICIPALITE